

MINISTÈRE CHARGE DES TRANSPORTS

BEPECASER

Session du 3 septembre 2008

Épreuve de contrôle des connaissances

N° d'ordre : \_\_\_\_\_

J. 8 000991

Ecrivez très lisiblement  
vos nom et prénoms

NOM \_\_\_\_\_  
Prénoms \_\_\_\_\_  
N° d'ordre \_\_\_\_\_

IMPRIMERIE NATIONALE 4 006122 1

**Notation de l'épreuve :** Chaque question est notée sur un point. La note 0 est attribuée à chaque question dont la ou les réponses sont fausses ou incomplètes. Toute note inférieure à 14/40 est éliminatoire.

**NOTE de 0 à 40 :** /40      **Signatures des correcteurs :**

**ATTENTION :** L'identité du candidat ne doit figurer que dans la partie réservée à cet effet dans le coin supérieur droit de la copie. Toute mention d'identité (nom, prénom, signature etc...) portée sur toute autre partie de la copie entraînera l'annulation de l'épreuve.

**Durée de l'épreuve :** 1 H 15mn

**Coefficient :** 2

L'épreuve comprend **40 questions**. Les questions relatives aux véhicules portent sur des véhicules à moteur à essence de la catégorie "B", sauf indication contraire. Par ailleurs, elles ne concernent pas les véhicules de catégories particulières comme les véhicules de matériels agricoles, des travaux publics, des armées, des services de secours et de lutte contre l'incendie....

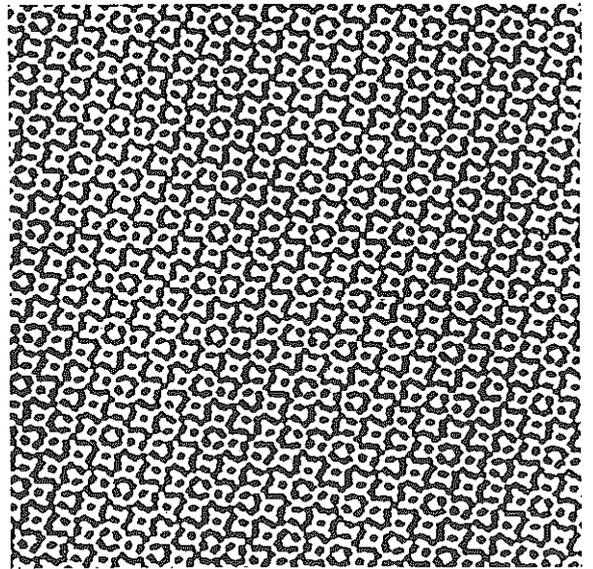
**Chaque question comporte :**

- plusieurs propositions introduites ou non par une phrase interrogative,
- au moins une bonne réponse pour l'ensemble de la question,
- au moins une mauvaise réponse pour l'ensemble de la question.

**Attention :** une question peut être divisée en 2 sous-questions ; chaque sous-question peut comporter une ou plusieurs bonnes réponses ou ne comporter aucune bonne réponse.

**Le candidat indique obligatoirement ses réponses sur la grille de réponses figurant sur la copie d'examen.** Il coche d'une croix X la ou les cases correspondant à la ou aux réponses qu'il estime justes. Les réponses portées sur le sujet que le candidat joindrait à la copie d'examen ne seront pas prises en compte à la correction.

Les réponses doivent être portées au stylo à encre, bille ou feutre, sous réserve d'annulation de l'épreuve. L'usage d'un effaceur ou d'un correcteur est interdit : Si le candidat veut modifier une réponse, il noircit entièrement ■ la case à supprimer. Dans le cas où le candidat souhaiterait revenir sur une correction déjà opérée, il notera page 2 le numéro de la question ainsi que sa réponse définitive de la façon suivante : "Question n°1, je dis A et B".



Réservé à la correction des examinateurs

QUESTIONS

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

|   |
|---|
| 1 |
| 2 |
| 3 |
| 4 |
| 5 |

REPONSES

A B C D E

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

A B C D E

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

A B C D E

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

A B C D E

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

|    |
|----|
| 16 |
| 17 |
| 18 |
| 19 |
| 20 |

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

QUESTIONS

|    |
|----|
| 21 |
| 22 |
| 23 |
| 24 |
| 25 |

REPONSES

A B C D E

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

A B C D E

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

A B C D E

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

A B C D E

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

|    |
|----|
| 36 |
| 37 |
| 38 |
| 39 |
| 40 |

Réservé à la correction des examinateurs

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

TOTAL :  
Sur 40

|  |
|--|
|  |
|--|

**MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS**

**BEPECASER**

**ÉPREUVE DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

**03 SEPTEMBRE 2008**

Question 1

**Tout véhicule doit subir un contrôle technique pour être mis en circulation à l'exception :**

- A - des véhicules et matériels spéciaux des armées,
- B - des véhicules et matériels affectés aux travaux publics,
- C - des véhicules de collection.

Question 2

**Les épreuves de dépistage, en vue d'établir si un conducteur conduisait en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants, sont effectuées par :**

- A - un biologiste,
- B - un pompier non médecin,
- C - un étudiant en médecine autorisé à exercer à titre de remplaçant.

Question 3

**Les signaux lumineux d'intersection destinés aux tramways se composent de bas en haut :**

- A - d'un feu vert, d'un feu jaune, d'un feu rouge,
- B - d'un feu jaune clignotant, d'un feu rouge fixe,
- C - de trois feux blancs présentant une barre verticale, une barre horizontale et un disque,
- D - de trois feux blancs présentant une barre verticale, un disque et une barre horizontale.

Question 4

**Le balancement de la caisse d'un véhicule de gauche à droite et de droite à gauche se nomme :**

- A - le roulis,
- B - le tangage,
- C - le lacet,
- D - le pompage.

Question 5

**La dérive d'un pneumatique est d'autant plus grande que :**

- A - sa pression est faible,
- B - sa pression est élevée,
- C - sa hauteur est grande.

Question 6

- A - Une motivation forte de l'apprenant est systématiquement favorable à l'apprentissage.
- B - Une formation trop intensive peut parfois entraîner une tension psychologique qui n'est pas favorable à l'apprentissage.
- C - L'enseignant à vocation à entretenir et développer les motivations positives.

Question 7

**Les pédagogies dites de l'exposition regroupent :**

- A - les méthodes de la découverte,
- B - les méthodes affirmatives,
- C - les méthodes interrogatives.

Question 8

**Le plan départemental d'actions de sécurité routière :**

- A - est élaboré chaque année par le Préfet,
- B - porte sur un seul thème décidé chaque année par l'Etat,
- C - comporte trois grands domaines d'intervention (infrastructure routière, éducation/formation / prévention / communication, contrôle / sanction)

Question 9

**Sont autorisés à emprunter les voies vertes :**

- A - les cyclomotoristes,
- B - les cyclistes,
- C - les chauffeurs de taxis,
- D - les conducteurs de véhicules à moteur fonctionnant au carburant vert,
- E - les piétons.

Question 10

- A - La vitesse des matériels de travaux publics affectés à des opérations de déneigement des chaussées est limitée sur route à 25 km/h.
- B - La vitesse des véhicules et matériels de travaux publics est limitée sur route à 25 km/h.
- C - La vitesse des ensembles agricoles constitués d'un véhicule à moteur et d'un véhicule remorqué est limitée sur route à 50 km/h.

Question 11

**Une surconsommation de carburant est la cause :**

- A - d'un appauvrissement du mélange gazeux,
- B - de l'augmentation de la température du moteur,
- C - du filtre à air encrassé.

Question 12

**Que représente la formule  $E = 1/2 M.V^2$  :**

- A - l'énergie hydraulique,
- B - l'énergie calorifique,
- C - l'énergie cinétique,
- D - l'énergie mécanique.

Question 13

**Pour une approche de type cognitif de certains objectifs pédagogiques spécifiques du programme national de formation à la conduite (PNF), les termes suivants ont été retenus :**

- A - connaître,
- B - être conscient de,
- C - faire l'expérience de,
- D - avoir des notions sur,
- E - comprendre.

Question 14

**Pour construire une progression visant un objectif général, l'enseignant doit :**

- A - analyser le contenu relatif à l'objectif,
- B - organiser en séquences les éléments distingués par analyse,
- C - enseigner en respectant rigoureusement l'ordre des objectifs du livret d'apprentissage,
- D - évaluer à la fin de chaque séquences.

Question 15

**En 2006 :**

**A - 8 000 000 de points ont été retirés à des conducteurs en période probatoire.**

**En 2006, la part des dossiers de retrait de points concernait :**

- B - 30% de femmes,
- C - 27% de personnes de plus de 50 ans,
- D - 24% de jeunes de moins de 26 ans.

Question 16

**En 2006, si tous les conducteurs avaient respecté les limitations de vitesse, cela aurait permis de sauver :**

- A - 950 vies,
- B - 1350 vies,
- C - 1830 vies.

Question 17

**A - Un cyclomoteur mis en service à compter du 1er juillet 2004 doit faire l'objet d'une demande d'immatriculation.**

**B - Un cyclomoteur mis en circulation à compter du 1er juillet 2004 doit être muni de deux plaques d'immatriculation fixées à l'arrière et à l'avant du véhicule.**

**C - Le défaut d'immatriculation d'un véhicule est un délit.**

Question 18

**En cas de vol de son véhicule automobile, l'assuré doit déclarer le sinistre à son assureur :**

- A - le lendemain du vol,
- B - dans les 2 jours ouvrés à compter du vol,
- C - dans les 5 jours ouvrés à compter du vol.

Question 19

**Lorsqu'un automobiliste ne trouve pas d'assureur pour garantir sa responsabilité civile, il doit s'adresser :**

- A - au Fond de garantie des assurances obligatoires,
- B - au Bureau Central de Tarification,
- C - à la Direction des assurances du ministère des Finances,
- D - à la Fédération Française des Sociétés d'Assurances.

Question 20

**Un conducteur novice sera dans l'obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière :**

- A - suite à la perte totale des points de son permis de conduire pendant le délai probatoire,
- B - suite à la perte de trois points, pendant le délai probatoire, pour chevauchement d'une ligne continue et excès de vitesse de 26 km/h de la vitesses maximale autorisée, ces deux infractions ayant été commises à des dates différentes,
- C - suite à un retrait de trois points, pendant le délai probatoire, consécutif à un excès de vitesse de 34 km/h de la vitesses maximale autorisée,
- D - suite à un retrait de points, pendant le délai probatoire, consécutif au non respect de la distance de sécurité avec le véhicule qui le précédait.

Question 21

**Le Préfet :**

- A - peut maintenir une suspension du permis de conduire, lorsque le titulaire refuse ou néglige de se soumettre à une visite médicale dans les délais impartis pour la restitution de son permis de conduite,
- B - peut, s'il n'ordonne pas une suspension du permis de conduire, adresser un avertissement à l'auteur d'une infraction punie par le code de la route d'une peine complémentaire de suspension du permis de conduire,
- C - peut, en cas d'urgence, suspendre une autorisation d'enseigner la conduite pour une durée maximale de un an.

Question 22

**L'indice d'octane de l'essence permet de caractériser :**

- A - la composition chimique du carburant,
- B - la volatilité du carburant,
- C - le pouvoir antidétonant du carburant,
- D - le pouvoir calorifique du carburant.

Question 23

**La pédagogie par objectifs met l'accent sur l'importance des objectifs de la formation et répond à certaines exigences :**

- A - le programme doit être formulé en termes d'objectifs définis le plus précisément possible,
- B - le programme doit préciser autant que possible la performance que doit réaliser l'élève,
- C - le programme doit préciser la méthode mise en oeuvre pour atteindre chacun des objectifs,
- D - les moyens d'évaluation doivent permettre de mesurer les résultats d'une performance correspondant à chacun des objectifs afin de savoir si celui-ci a été atteint.

Question 24

**En leçon pratique :**

**A - la technique dite du « guidage » doit être en corrélation avec la pédagogie du regard.**

**Guider un élève c'est :**

B - lui dire ce qu'il doit voir plutôt que ce qu'il doit faire,

C - lui dire ce qu'il doit faire plutôt que ce qu'il doit voir.

Question 25

**Le président du Conseil Supérieur de l'Enseignement de la Conduite Automobile et de l'Organisation de la Profession ( CSECAOP ) :**

A - est élu pour trois ans, par les membres titulaires du Conseil,

B - est nommé, en dehors des membres du Conseil, par décret proposé par le ministre chargé des transports,

C - Le CSECAOP est compétent pour les questions relevant uniquement de l'organisation de la profession.

Question 26

**Pour limiter l'ampleur et les effets des pointes de pollution, un préfet décide de prendre des mesures concernant la circulation des véhicules. Les modalités d'information et de publicité qu'il doit mettre en oeuvre doivent comporter au minimum :**

A - l'information des maires intéressés,

B - la transmission d'un communiqué d'information à deux journaux quotidiens et à deux stations de radio ou de télévision,

C - la transmission d'un communiqué à l'ensemble de la population concernée par voie postale.

**D - Les mesures doivent être communiquées dix neuf heures avant le début de la mise en application des mesures prises.**

Question 27

**Un conducteur, en période probatoire, est sanctionné six mois après l'obtention de son permis de conduire pour un excès de vitesse de 27 km/h au dessus de la vitesse maximale autorisée. Deux mois plus tard, il est à nouveau sanctionné pour un excès de vitesse de 15 km/h au dessus de la vitesse maximale autorisée. Il s'acquitte immédiatement des amendes.**

**Il suit volontairement un stage de sensibilisation à la sécurité routière pendant le délai probatoire.**

**N'ayant plus commis d'autres infractions, à la fin du délai probatoire, le capital de points sur son permis de conduire sera de :**

A - douze points,

B - sept points,

C - six points,

D - trois points.

Question 28

**Un conducteur qui circule sur une voie ouverte à la circulation publique avec un véhicule à deux roues à moteur non réceptionné encourt :**

- A - une peine prévue pour un délit,
- B - une peine prévue pour une contravention de la quatrième classe,
- C - une peine prévue pour une contravention de la cinquième classe,
- D - une peine de prison de six mois maximum,
- E - une suspension du permis de conduire pour une durée de trois ans maximum.

Question 29

**Au cours de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B :**

- A - la réalisation de deux manoeuvres en marche arrière est obligatoire,
- B - pour élaborer le parcours d'examen, l'expert veille à ménager une progressivité du niveau de difficulté,
- C - un test de vue est systématiquement réalisé.

Question 30

- A - **Sur une chaussée à sens unique comportant plusieurs voies, les dépassements peuvent s'effectuer indifféremment par la droite ou par la gauche.**
- B - **Sur une chaussée à trois voies, à double sens de circulation, il est possible d'utiliser la voie la plus à gauche pour dépasser.**
- C - **Il est possible, dans certaines conditions, de dépasser par la droite un véhicule qui tourne à gauche.**
- D - **Le dépassement d'un tramway s'effectue obligatoirement par la droite.**

Question 31

**La consommation de cannabis entraîne :**

- A - un allongement du temps de réaction,
- B - une augmentation de la capacité de concentration,
- C - une dégradation de la coordination des mouvements.

Question 32

**Les altérations visuelles entraînent une incompatibilité avec la délivrance d'un permis de conduire du groupe lourd en cas de :**

- A - strabisme, même en cas d'acuité visuelle suffisante,
- B - trouble de la vision des couleurs,
- C - altération de la vision nocturne,
- D - altération pathologique du champ visuel binoculaire.

Question 33

**Les enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière titulaires du BEPECASER :**

- A - doivent être titulaires d'une autorisation d'enseigner valable cinq ans à compter de sa délivrance,
- B - peuvent enseigner la conduite des cyclomoteurs sans qualification spécifique,
- C - sont astreints à des visites médicales périodiques.

Question 34

**Sur autoroute, le préfet peut autoriser la circulation à :**

- A - des ensembles de véhicules comprenant plusieurs remorques,
- B - des convois de quadricycles à moteur,
- C - des ensembles de véhicules composés d'un véhicule articulé et d'une remorque,
- D - des matériels de travaux publics.

Question 35

**Dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite :**

- A - l'encadrement administratif et pédagogique est assuré par les établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière,
- B - les véhicules autorisés pour la conduite accompagnée ne doivent pas excéder trois tonnes,
- C - les différentes étapes de la formation peuvent, dans certains cas, être dispensées dans des établissements distincts situés dans des départements différents,
- D - la conduite accompagnée est autorisée sur le réseau routier étranger distant de moins de quinze kilomètres de la frontière du territoire français.

Question 36

**Dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite, les rendez-vous pédagogiques :**

- A - sont vivement recommandés mais non obligatoires,
- B - sont d'une durée totale de six heures,
- C - peuvent être organisés au choix de l'établissement selon trois modalités : soit deux séances de trois heures chacune, soit trois séances de deux heures chacune, soit quatre séances d'une heure trente chacune.

Question 37

**Pendant la période de conduite accompagnée de l'apprentissage anticipé de la conduite :**

- A - l'élève conducteur est pénalement responsable de ses actes au volant;
- B - l'élève conducteur doit être en mesure de présenter aux agents habilités son livret d'apprentissage et un document faisant état que l'obligation d'assurance a été satisfaite,
- C - le véhicule utilisé doit comporter deux rétroviseurs intérieurs et deux rétroviseurs latéraux réglés pour l'élève conducteur et l'accompagnateur.

Question 38

**En école de conduite, le résultat de l'évaluation de départ, lorsque celle-ci est obligatoire, doit apparaître :**

- A - sur le dossier de demande de permis de conduire de l'élève
- B - sur le contrat écrit passé entre le candidat et l'établissement,
- C - sur le livret d'apprentissage de l'élève

Question 39

**A - A l'intérieur d'une agglomération éclairée, il est interdit de circuler en feux de croisement.**

**B - Hors agglomération, sur une route éclairée en continu permettant une bonne visibilité, il est interdit de circuler en feux de route.**

**C - Les motocyclettes peuvent circuler avec leurs seuls feux de position allumés à l'avant si la visibilité est suffisante.**

**D - Hors agglomération la nuit, les véhicules en stationnement sur une chaussée pourvue d'éclairage public doivent être éclairés avec les feux de position à l'avant et les feux rouges à l'arrière.**

Question 40

**Sauf indication contraire sur une route signalée par le panneau « route à accès réglementé »**

A - la circulation est interdite aux quadricycles à moteur;

B - la vitesse maximale autorisée est fixée à 100 km/h;

D - le demi-tour et la marche arrière sont interdits.